

Charte d'engagement pour la mobilité active

Le conseil municipal de la ville de LESQUIN soutient la mobilité active pour permettre un désengorgement de la circulation dans notre commune. Afin d'inciter les habitants à utiliser des moyens alternatifs au véhicule individuel, la commune met en place des mesures pour favoriser les déplacements doux.

Pourquoi choisir ce mode de déplacement ?

Je participe à l'amélioration de la qualité de l'air.

Je réduis l'engorgement des axes routier de ma commune.

Je pratique une activité physique régulière.

Je me déplace plus rapidement sur des petites distances.

Que fait LESQUIN pour cette action ?

Vos élus et les représentants de la MEL développent diverses actions par la mise en place des circuits et pistes cyclables. De nouvelles pistes et voies cyclables vont être créées, un partenariat avec ADAV (association droit au vélo), des réunions de réflexions sur le développement de trame verte inter communes (liaison avec les communes de Ronchin et de Vendeville).

Afin de poursuivre les actions entreprises, la commune a décidé d'instaurer une prime à l'achat d'un vélo avec ou sans assistance électrique ou trottinette avec assistance électrique.

Cette prime est destinée aux majeurs à hauteur d'une par foyer. Elle vise à favoriser le maximum de déplacements au sein de la commune.

Engagement moral du bénéficiaire :

- Utilisation du vélo ou trottinette pour mes déplacements quotidiens.
- Ne pas revendre cet achat dans les trois ans suivant la signature de la charte.
- Respecter le code de la route par un comportement responsable lors de mes déplacements.
- Promouvoir autour de moi de ce mode de déplacement.
- Utiliser le mode électrique suivant la législation en vigueur.
- Ne pas booster ou transformer le matériel homologué.

Fait à Lesquin, lu et approuvé, le.....

Signature du demandeur :